

65 B H 114

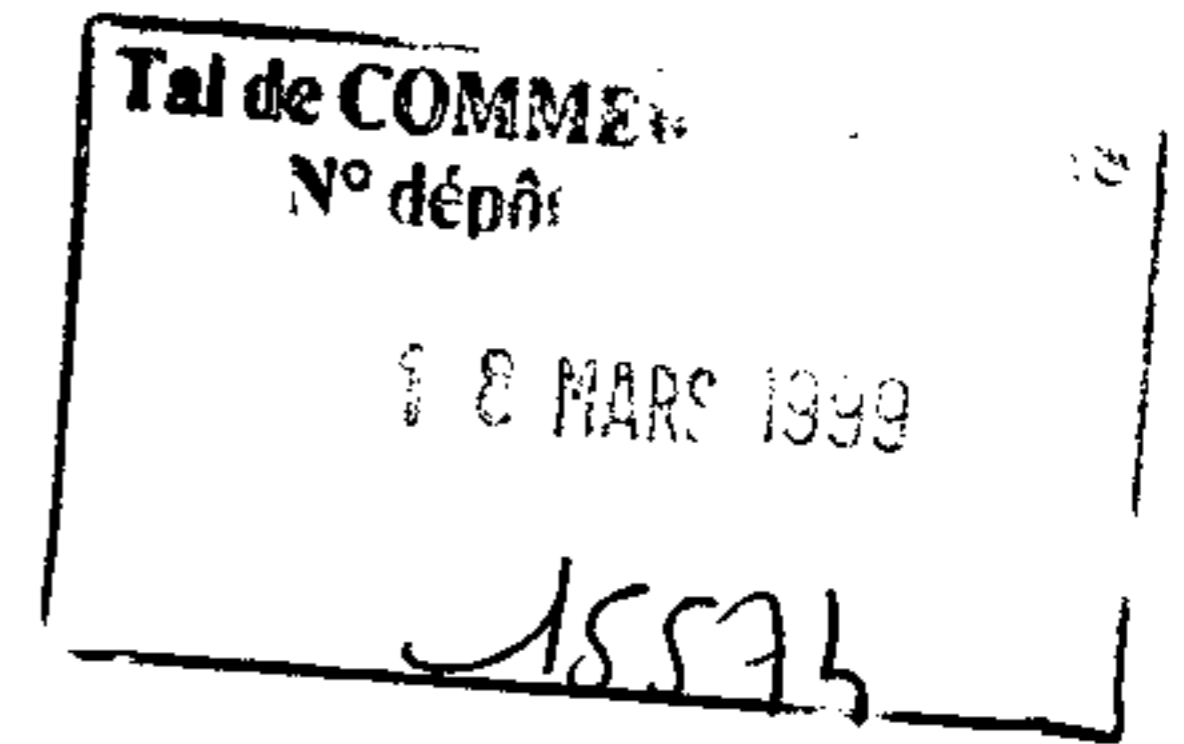
FERCO

SA au capital de 1 200 000 Francs

150, Boulevard Masséna

75013 PARIS

RCS PARIS B 652 041 146



L'an mil neuf cent quatre vingt dix-^{huit}sept,

Le vingt-deux Juin à 19 heures,

Les actionnaires de la société anonyme FERCO au capital de 1 200 000 F se sont réunis au siège social 150 Boulevard Masséna - 75013 PARIS, sur convocation du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 1997,
- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

En entrant en séance, les actionnaires signent la feuille de présence.

Monsieur Daniel FORESTIER, Président Directeur Général, demande à Monsieur Jean-Luc DESLANDES et Monsieur Maurice ABIDH de bien vouloir occuper les fonctions de scrutateurs à Monsieur Guy TOURAILLE de bien vouloir être le secrétaire de la séance.

Messieurs Jean-Luc DESLANDES, Maurice ABIDH et Guy TOURAILLE acceptent ces fonctions, et après avoir arrêté la feuille de présence constatent que 8 actionnaires propriétaires de 512 000 actions sont présents ou représentés sur les douze mille actions constituant le capital social.

Le quorum réuni, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Claude MADOUR, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

[Signature]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée constate que les mandats des Administrateurs Daniel FORESTIER, Albert LAMANTOWICZ, Guy TOURAILLE sont arrivés à échéance avec la présente assemblée. Monsieur Guy TOURAILLE et Monsieur Albert LAMANTOWICZ n'étant plus inscrits à l'Ordre des Experts-Comptables ni à la Compagnie des Commissaires aux Comptes, seul l'un d'entre eux peut se maintenir à un poste d'Administrateur afin que la société se conforme à la règle selon laquelle les trois quarts des Administrateurs doivent être des professionnels en exercice. L'Assemblée en conséquence procède au renouvellement pour six exercices soit jusqu'à l'Assemblée qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2003 (en 2004) de Messieurs Albert LAMANTOWICZ et Daniel FORESTIER

Cette décision est adoptée à *l'unanimité*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes afin de faire toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à *l'unanimité*

Monsieur Daniel FORESTIER remercie Monsieur Guy TOURAILLE pour sa participation très active à l'administration et au développement de la fiduciaire. Il l'invite à poursuivre avec assiduité sa participation aux comités de Direction qui réuni les professionnels diplômés. Monsieur Daniel FORESTIER invite ensuite les membres de l'Assemblée à respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Elie PERRIER l'un des fondateurs de notre Cabinet disparu en mai.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 30, le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Le Président

Antoine Confave

D. FORESTIER

Les Scrutateurs

J.L. DESLANDES

Le Secrétaire

M. ABIDH

Guy TOURAILLE